

Poésie en liberté

21^E ÉDITION DU CONCOURS INTERNATIONAL
DE POÉSIE EN LANGUE FRANÇAISE
pour lycéens, étudiants, apprentis et tous les jeunes
en formation de 15 à 25 ans, via internet
DU 1^{ER} JANVIER AU 1^{ER} AVRIL 2019

Concours également ouvert en espéranto

MODE D'EMPLOI

Poésie en liberté est un concours international de poésie en langue française.

- Sujet et forme libres ;
- Participation gratuite ;
- Participation ouverte à toute personne scolarisée de 15 à 25 ans de tout parcours, de tout pays ;
- Participation exclusivement par le site – www.poesie-en-liberte.fr

LES ÉTAPES DU CONCOURS 2019 :

- du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2019 : envoi des poèmes par les participants.
- en mai : le Comité de lecture (44 membres) opère une première sélection d'environ 300 textes / le Jury (11 jeunes de 15 à 25 ans) désigne les lauréats et les sélectionnés.
- début juillet : proclamation des résultats à La Sorbonne et publication des résultats sur le site.
- en octobre : publication d'une centaine de poèmes primés et sélectionnés par le jury dans l'anthologie annuelle qui paraît aux éditions Bruno Doucey.
- fin novembre : remise des Prix pour les différents palmarès.

RÈGLEMENT

Poésie en liberté est un concours international de poésie en langue française via Internet, qui est publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale. Il est organisé par l'association Poésie en liberté avec le soutien de nombreux partenaires, institutions publiques, entreprises privées.

Il est ouvert aux lycéens, étudiants et apprentis, à tous les jeunes en formation de 15 à 25 ans, en France et à l'étranger. Il est notamment ouvert aux lycées français à l'étranger, aux lycéens et étudiants des pays francophones et non francophones. Il est également ouvert aux jeunes suivant un Parcours personnalisé de scolarisation.

La participation consiste en l'envoi d'un poème inédit, en vers ou en prose de 30 vers ou lignes maximum. Elle est limitée à un seul poème par candidat. Il est aussi possible de participer à trois Prix spéciaux maximum parmi ceux proposés, sous réserve d'une première participation. Elles se font exclusivement en utilisant le formulaire publié sur le site : www.poesie-en-liberte.fr

Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Pour que la participation puisse être validée, le formulaire d'envoi du poème (ou des poèmes) sur le site doit être correctement et complètement renseigné.

Par leur participation au concours les candidats acceptent :

- La publication des textes sur le site du concours et les sites des partenaires.
- La publication en anthologie de leur(s) texte(s).
- Leur exploitation, non rémunérée, à des fins pédagogiques et culturelles.

Les textes doivent parvenir aux organisateurs aux dates indiquées uniquement par l'intermédiaire du site Internet :

www.poesie-en-liberte.fr

Tout jeune peut participer au concours en langue française et (ou) en espéranto.

Le palmarès national et international comprend neuf catégories :
Les Palmarès de France :

- Lycées français et enseignement supérieur de France. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales, étudiants : ils sont invités à Paris pour la remise des Prix.
- Un palmarès spécifique aux lycées et cycles supérieurs de l'enseignement agricole de France. Un lauréat par niveau : BEP, Bac Pro, étudiants. Ils sont invités à la remise des Prix.
- Un palmarès spécifique à l'Île-de-France est organisé en partenariat avec le Conseil régional. Il récompense un lycée francilien au titre de la meilleure participation ainsi que trois lycéens : seconde, première et terminale. Ils sont invités à la remise des Prix.
- Un palmarès spécifique pour les apprentis : 8 lauréats (2 par niveau) pour la France et 4 lauréats (1 par niveau) pour l'Île de-France. Ils sont invités à la remise des Prix.
- Un palmarès spécifique pour les jeunes scolarisés en Parcours personnalisé de scolarisation : 3 lauréats (1 par niveau). Ils sont invités à la remise des Prix (ou à un dispositif adapté le cas échéant).
- Un palmarès des 5 Collectivités d'outre-mer : 4 Prix (1 Prix par niveau : secondes, premières, terminales et enseignement supérieur) réservés à la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna. Une remise des Prix spécifique est organisée.

Les Palmarès à l'international :

- Lycées français à l'étranger. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales. Les premiers Prix de chaque catégorie sont invités en France pour la remise des Prix.
- Lycées et enseignement supérieur de l'étranger. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales, étudiants. Les premiers Prix de chaque catégorie sont invités en France pour la remise des Prix.

Le Palmarès en espéranto

3 Prix sont attribués aux poèmes en espéranto.

Les lauréats sont invités à Paris.

Un Prix spécial est décerné à un(e) jeune des lycées

LabelFrancEducation. Le lauréat est invité à Paris.

Les Prix spéciaux (il est aussi possible de participer à trois Prix spéciaux maximum, parmi ceux proposés) :

- Le Prix spécial de l'engagement Charles de Gaulle (en partenariat avec la Fondation Charles de Gaulle)
- Le Prix spécial Simone Veil « Être femme aujourd'hui »
- Le Prix spécial de l'humour Jean L'Anselme
- Le Prix spécial « Dis-moi dix mots »
- Le Prix spécial international des Droits de l'Enfant
- Le Prix spécial « Vivre avec »

Les lauréats des Prix spéciaux sont invités à Paris.

Association Poésie en Liberté

Président : **Jean-Marc Muller**

Directeur artistique : **Matthias Vincenot**

Merci aux éditeurs qui apportent leur soutien : **Les Editions Bruno Doucey, Schena Editore, les Editions Lanskine, les Editions du Cygne et la revue Sarrazine.**



Association Poésie en liberté

Siège social : M.V.A.C 3-4, 5 rue Perrée – 75003 Paris

Adresse administrative : C/O SDM - 8 rue Lemerrier - 75017 Paris

Contacts : Tél : +33 (0)1 83 62 66 48

contact@poesie-en-liberte.fr / www.poesie-en-liberte.fr